



3560004



Service public fédéral Intérieur  
Direction générale Institutions et Population  
Registre national  
Service Gestion des clients

Au Collège des Bourgmestre et Echevins / Au  
Collège communal  
A l'attention du Service Population

Aux sociétés informatiques

**Votre correspondant**  
Stefan Van de Venster

**Tél.**  
02 518 20 74

**Vos références**

**Annexes**  
3

**E-mail**  
stefan.vandevenster@rrn.fgov.be

**Fax**  
02 518 25 74

**Nos références**

**Bruxelles**



3560004

**25 -02- 2019**

**Instructions pour la tenue à jour des informations au Registre national des personnes physiques. - TI100:  
Lieu de naissance. - TI210: Mention du registre d'inscription. - Collecte.**

Mesdames,  
Messieurs,

Par le biais de la circulaire du 11 février 2019 du Ministre de la Justice et du Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, vous avez été informés de l'entrée en vigueur, le 31 mars 2019, de la nouvelle réglementation en matière d'état civil.

La mise en service des nouvelles applications dans le cadre de l'état civil s'accompagne d'un certain nombre de modifications des structures et des programmes pour la mise à jour des informations du Registre national.

Les actes d'état civil enregistrés dans la Banque de données des Actes d'état civil (BAEC) reçoivent un nouveau numéro d'acte composé de 14 caractères.

Les différents types d'informations (TI) du Registre national qui comportent un numéro d'acte, à savoir le TI100 (lieu de naissance), le TI120 (état civil), le TI150 (lieu et date du décès), ... sont, de ce fait, affectés.

Par ailleurs, un numéro de Registre national doit être créé pour les personnes qui ne sont pas résidentes, et ne sont donc pas inscrites ou mentionnées dans le Registre national, mais qui sont concernées par un acte d'état civil. Elles seront inscrites dans le registre des non-résidents, avec le code 10 dans le TI210.

À cet effet, la structure binaire concernée devait être adaptée étant donné que le nombre maximum de codes autorisé était atteint ; en conséquence une adaptation était nécessaire pour la structure tant du TI210 que de la collecte.

\* \* \*

Park Atrium  
Rue des Colonies  
11

Tél. 02 518 21  
31  
Fax 02 518 26

callcenter.rrn@rrn.fgov.be  
www.ibz.rrn.fgov.be



En premier lieu, les adaptations sont limitées aux mises à jour du T1100, du T1210 et de la collecte.  
En annexe, vous trouverez les adaptations des TI susmentionnés.

Les adaptations seront effectives à partir du lundi 1<sup>er</sup> avril 2019, au lancement des programmes de mise à jour.

Les adaptations, entre autres, du T1120 et du T1150 sont en cours de préparation et seront apportées à un stade ultérieur. Vous en serez informés en temps utile.

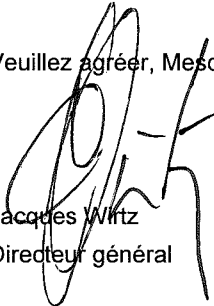
\* \* \*

Ces instructions seront insérées dans les instructions pour la tenue à jour des informations du Registre national.

La dernière version des instructions, mises à jour par type d'information, peut être consultée sur le site Internet du Registre national:

<http://www.ibz.rrn.fgov.be/fr/registre-national/reglementation/instructions/liste-des-types-dinformation/>

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



Jacques Wiltz  
Directeur général



## 1. Nouvelle structure TI100

### a. Avec code INS (personnes nées en Belgique)

C.O.		T.I.			C.S.	DATE								
1	0	1	0	0	0	J	J	M	M	A	A	A	A	*

N° D'ACTE						N° D'ACTE BAEC										HEURE				CODE INS					R.S.										
N	N	N	N	N	*	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	H	H	M	M	N	N	N	N	N	+	X	X

### b. Avec mention en clair (personnes nées à l'étranger)

C.O.		T.I.			C.S.	DATE								
1	0	1	0	0	0	J	J	M	M	A	A	A	A	*

N° D'ACTE						N° D'ACTE BAEC										HEURE				DENOMINATION + CODE PAYS					R.S.														
N	N	N	N	N	*	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	H	H	M	M	*				(	N	N	N	)	+	X	X

### Le numéro d'acte BAEC

Dans le cadre de la base de données actes d'état civil (BAEC), un nouveau numéro d'acte d'état civil a été développé en 14 positions.

Structure du numéro d'acte en 14 positions = « AAAA – XXXX-XXXX – CC » :

- AAAA : Les 4 premiers chiffres sont l'année (à partir du 31.03.2019 = année du projet d'acte : actes migrés < 31.03.2019 = 1111).
- XXXX-XXXX : Le numéro de séquence est un numéro incrémental fourni par l'application développée par DXC.
- CC : Le numéro de contrôle est un numéro de contrôle modulo 97

Au niveau de la collecte, il n'y a pas de vérification de la validité du numéro d'acte en 14 positions.



## 2. Nouvelle structure TI210

### Composition

L'information comprend :

- la date de l'inscription dans le registre concerné ;
- le code :
  - 1 : registre des étrangers ;
  - 2 : registre de la population ;
  - 3 : fonctionnaire Union européenne (circulaire du 13/3/89) ;
  - 4 : étrangers (A.R. du 30/10/91 relatif aux documents de séjour de certains étrangers privilégiés) ;
  - 5 : registre d'attente ;
  - 6 : R.A.- Citoyen UE, ayant introduit une demande d'attestation d'enregistrement;
  - 7 : R.E.- Membre de la famille, ayant introduit une demande de carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union (bloqué 27.10.2017).
  - 8 : Collecte état civil par la commune de naissance.
  - 9 : Registre d'attente – Déclaration mariage/cohabitation.
  - 10 : Registre des nob-résidents

Quatre chiffres doivent être introduits pour le registre .

Exemples : registre 1 : 0001  
 registre 10 : 0010  
 registre 100 : 0100  
 registre 1000 : 1000

### Structure

C.O.		T.I.			C.S.	Date de l'information								Registre			
1	0	2	1	0	0	J	J	M	M	A	A	A	A	N	N	N	N

Codes opération admis: 10 et 13

Codes opérations supplémentaires admis pour les codes 1 et 2: 11 et 20

### 3. Collecte non-résident

Collecte	0 1
----------	-----

Code INS commune	N N N N N
------------------	-----------

Date de naissance	J J M M A A S S
-------------------	-----------------

Code Sexe-Nationalité	N
-----------------------	---

Un seul groupe nom

Norm - Prénom(s) (max. 15 codes)	
Le(s) code(s) nom	Le(s) code(s) prénom
.....*	.....*

OU

Groupe nom composé

Norm - Prénom(s) (max. 15 codes)		
Le(s) code(s) nom groupe 1	Le(s) code(s) nom groupe 2	Le(s) code(s) prénom
.....*	.....*	.....*

Date d'inscription	J J M M A A S S
--------------------	-----------------

Nationalité	N N N
-------------	-------

Adresse		
Date d'inscription	Code postal commune EC	Code rue
J J M M A A S S	N N N N	9 9 9 6 0 0 0

Code rue identique pour toutes les communes = "non-résident E.C."

Lieu de naissance	DATE
* 1 0 0 0 J J M M A A S S *	

en Belgique

N° D'ACTE	N° D'ACTE BAEC	HEURE	CODE INS
N N N N *	N N N N N N N N N N	H H M M	N N N N

à l'étranger

N° D'ACTE	N° D'ACTE BAEC	HEURE	DENOMINATION + CODE PAYS
N N N N *	N N N N N N N N N N	H H M M	( N N N )

Date de naissance	Preuve
* 1 0 1 0 N N	

Filiation connue	DATE	Structure ad hoc cf. type filiation
* 1 1 0 0 J J M M A A S S		.....

OU

Filiation inconnue	DATE	Code
* 1 1 0 0 J J M M A A S S		1 8

Registre	NR
* 2 1 0 0 0 0 1 0	

